



**SANTÉ  
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

**SECTEUR LUCRATIF**

# L'ÉTAU SE RESSERRE

## Avenant 33

### La CFDT est sereine :

Il y a beaucoup de réunions dans cette dernière ligne droite à propos du dossier de l'application de l'avenant 33. La CFDT est sereine, car elle a fait ce qu'elle avait annoncé, aujourd'hui, nous n'avons qu'à attendre la **prochaine CMPPNI du 17 décembre** afin de connaître les arbitrages des autres protagonistes :

- L'État doit étendre l'accord «avenant 33» ( il a plus d'un an de retard )
- Les employeurs doivent appliquer l'avenant 33 stricto sensu car ils n'ont proposé aucune solution négociée.



**Secteur  
Lucratif**

**29 NOV 2024**

### La voie B : de force, se dessine

La CFDT l'a annoncé et préparé, si les employeurs ou l'État ne bougent pas, elle ira **chercher l'application de l'avenant 33 par la force et en justice** : au Conseil d'État contre le gouvernement, et en assignation accélérée sur le fond et sur la forme contre les employeurs, dès début janvier.

### « Ils ont cramé la caisse ! »

**Les employeurs proposent un avenant 35 FHP aux partenaires sociaux**, mais la CFDT l'a refusé car elle n'est pas dupe. Cet accord qui n'octroie que quelques primes « one shot » à 3 professions seulement, vise à diviser, et dépenser l'enveloppe gouvernementale donnée en 2024 pour essayer d'échapper à la justice et pouvoir mettre en avant qu'ils n'ont plus d'argent ! **C'est scandaleux car cette enveloppe budgétaire était prévue pour permettre l'application de l'avenant 33** ( Cf : le courrier de Mme VAUTRIN du 18 juin 2024 ).



**Deux lieux : Pour voir la vidéo  
(et suivre les actions CFDT) :**

- Le site tout public :  
<https://sante-sociaux.cfdt.fr/etauseresserre>
- le groupe Facebook :  
<https://www.facebook.com/groups/cfdtprivelucratif>



[sante-sociaux.cfdt.fr](https://sante-sociaux.cfdt.fr)



Rejoignez-nous  
Augmentons le rapport de force  
**ADHEREZ**

[www.cfdt.fr/adhesion](https://www.cfdt.fr/adhesion)  
**Auprès de vos élu-es CFDT**

